

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-07-24

**Budget principal – Compte  
administratif 2019**

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni dans la Halle de la CCEL 40 rue de Norvège à Colombier Saugnieu, sous la présidence de Monsieur Paul Vidal.

Date de la convocation : le 2 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (39) :

M. Athenol, Mmes Auquier, Bergame, M. Bousquet, Mmes Brun, Callamard, Carretti-Barthollet, Chabert, M. Champeau, Mme Chareyre, MM. Collet, Dubuis, Mmes Emain, Fadeau, Farine, M. Fiorini, Mmes Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Grossat, Humbert, Ibanez, Jourdain, Mme Jurkiewicz, M. Laurent, Mme Liatard, MM. Lievre, Marmonier, Mathon, Mecheri, Mmes Monin, Nicolier, Notin, Pinton, Reype-Allarousse, Santesteban, MM Valéro, Vidal et Villard.

Absents/excusés (1) :

M. Chevalier.

Pouvoirs (1) :

M. Chevalier donne pouvoir à M. Villard.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent Lièvre.

Au titre de l'article L2121-14 du CGCT, le conseil communautaire élit le président de séance où le compte administratif est débattu, il est rappelé que le président du conseil communautaire est tenu de quitter l'assemblée au moment du vote du compte administratif.

Présentation de l'exécution budgétaire 2019

Exécution 2019	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	40 912 466,02 €	45 343 368,86 €	4 430 902,84 €
Section d'investissement	8 429 215,87 €	7 827 273,09 €	- 601 942,78 €

Compte tenu de l'exécution budgétaire, les résultats du Compte Administratif 2019 (hors Restes à Réaliser) sont présentés :

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-07-24

**Budget principal – Compte  
administratif 2019**

	Résultat clôture au 31/12/2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture au 31/12/2019
Section de fonctionnement	4 952 118,48 €	3 775 627,12 €	4 430 902,84 €	5 607 394,20 €
Section d'investissement	185 849,49 €		- 601 942,78 €	- 416 093,29 €
TOTAL	5 137 967,97 €	3 775 627,12 €	3 828 960,06 €	5 191 300,91 €

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après que le président ait quitté l'assemblée, le Conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais

Monsieur le Président, reprenant la présidence de l'assemblée, propose d'affecter comme suit les résultats du compte administratif déterminés ci-dessus, compte tenu des Restes à Réaliser de la section d'investissement (dépenses 4 187 847,70 € ; recettes 1 146 622,60 €) et du résultat d'investissement reporté (- 416 093,29 €) :

- R 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 3 457 318,39 €
- R 002 excédent de fonctionnement reporté : 2 150 075,81 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats aux comptes 002 et 1068 telle que proposée par Monsieur le Président.

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

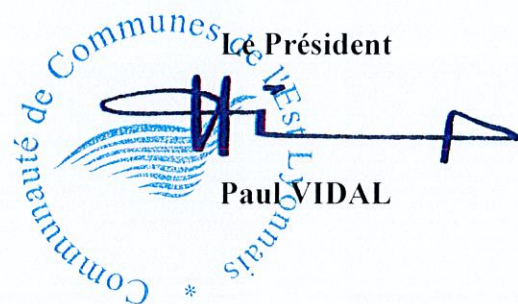
EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-07-24

**Budget principal – Compte  
administratif 2019**

Délibération adoptée à l'unanimité.  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
  
Paul VIDAL

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>.